

**PIECES ET DOCUMENTS A FOURNIR EN VUE DE L'OBTENTION
D'UN AGREMENT POUR UN ORGANISME DE TOURISME OU
UN ORGANISME HABILITE**

1. Un formulaire de demande d'Agrément à retirer à la Direction du Guichet Unique ou dans les Directions Régionales et Départementales du Ministère du Tourisme à l'intérieur ;
2. Une photocopie de la CNI ou l'attestation d'identité ou le titre de séjour du représentant légal ;
3. Un certificat de résidence ;
4. Un extrait du casier judiciaire ;
5. Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive ;
6. Une liste des membres du bureau exécutif ;
7. Une liste complète des membres fondateurs de l'organisme ; professions et numéros de pièce d'identité et contacts ;
8. Un récépissé de déclaration d'association ;
9. Un document de présentation du projet d'activité ou rapport d'activités ;
10. Une copie des statuts et règlement intérieur ;
11. Une copie du reçu de paiement des frais de dossier à la régie ;
- 12. Les excursionnistes** doivent fournir (une carte grise du véhicule, une liste complète des participants, une assurance responsabilité civile des participants et les statuts s'il s'agit d'une personne morale)

NB : Le dossier doit être fourni en **dix (10) exemplaires** dont un original et **neuf (09) photocopies** reliées en spirale.

MINISTERE DU TOURISME

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

DIRECTION DU GUICHET UNIQUE

Union-Discipline-Travail

LE DIRECTEUR

**DEMANDE D'AGREMENT POUR UN ORGANISME DE TOURISME
OU UN ORGANISME HABILITE**

DENOMME :

Réf. :...../MINTOUR/DGU/ **du :**.....

Nom et prénoms du promoteur :.....

Profession :.....

Nationalité :.....

Adresse :.....Tél. :.....

EMAIL :.....

Nature de l'organisme :.....

Nature juridique :.....

Siege social :.....

Situation géographique :.....

Nombre d'emplois prévus :.....

Nombre d'emplois effectifs :.....

Jours et heures d'ouverture :.....

Signature du demandeur